

Service assemblées et contentieux

Acte n°2026-03

DÉCISION

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

Relative à l'autorisation de signature
d'avenants pour le marché OPC du
CSP Castres.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération du conseil d'administration du SDIS du Tarn
n°064/CA – 12/2025 du 5 décembre 2025 approuvant modifiant à titre
exceptionnel les délégations du bureau et du président dans le cadre du
marché de travaux du CSP Castres,

VU le rapport de présentation des avenants joint en annexe,

Considérant que le marché nécessite un avenant,

Considérant que l'avenant présenté n'entraîne pas d'augmentation
supérieure à 5 %.

DÉCIDE :

Article 1^{er}

L'avenant n°1 au marché d'ordonnancement, de pilotage et de contrôle des travaux du futur centre de secours principal de Castres est accepté pour un montant HT de 6 750,00 €.

Article 2

La nouvelle situation du marché est la suivante :

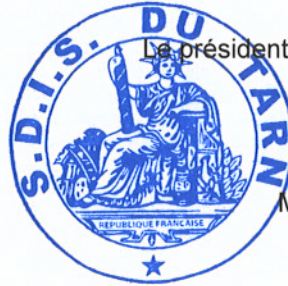
- Titulaire : OTCE Organisation
- Montant initial HT : 39 212,50 €
- Montant HT cumulé des avenants précédents : 0,00 € (0,00%)
- Montant HT du nouvel avenant : 6 750,00 €
- Montant HT cumulé final : 45 962,50 € (17,21%)

Article 3

Madame la Directrice générale de THEMELIA, dans le cadre du mandat qui lui a été confié par le SDIS du Tarn ou, à défaut, l'un de ses collaborateurs dans le cadre des délégations de signature qui leur ont été consenties, est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet du SDIS après transmission au contrôle de légalité et signer les pièces afférentes.

A Albi, le

24 FEV. 2026



Le président du conseil d'administration,

Michel Benoit
Michel BENOIT

Délais et voies de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Décomposition du prix global et forfaitaire

Mandataire : OTCE Organisation

Montant tvx : 4 835 000,00 €

Durée tvx : 18 mois

	Nombre de jours	Prix unitaire HT	Prix TOTAL HT	%
PHASE 1 : CONCEPTION 2 mois				
Ordonnancement / réunions études / et planning études (objectifs)	0,00	- €	- €	0%
Règlement de chantier	0,00		- €	0%
Plannings macro et détaillés des ouvrages	0,00		- €	0%
Période préalable aux travaux et à l'appel d'offres	0,00		- €	0%
SOUS-TOTAL	0,00		- €	0%
PHASE 2 : PREPARATION DE CHANTIER 2 mois				
Organisation générale	0,00	- €	- €	0%
Coordination temporelle des études d'exécution	0,00	- €	- €	0%
Planification des travaux	0,00	- €	- €	0%
SOUS-TOTAL	0,00		- €	0%
PHASE 3 : EXECUTION DES TRAVAUX 16 mois				
Réunions de chantier	4,50	450,00 €	2 025,00 €	30%
Visites complémentaires	0,00	450,00 €	- €	0%
Organisation générale des activités	4,50	450,00 €	2 025,00 €	30%
Contrôle des délais et planification	2,00	450,00 €	900,00 €	13%
Suivi des documents d'exécution (visa MOE, avis BC...)	1,00	450,00 €	450,00 €	7%
Gestion financière du chantier	1,00	450,00 €	450,00 €	7%
Autres missions	0,00	450,00 €	- €	0%
SOUS-TOTAL	13,00		5 850,00 €	87%
PHASE 4 : RECEPTION DES TRAVAUX ET GPA 2 mois				
Mission liée aux OPR et à la réception de l'ouvrage	1,00	450,00 €	450,00 €	7%
Mission pendant l'année de parfait d'achèvement	1,00	450,00 €	450,00 €	7%
SOUS-TOTAL	2,00		900,00 €	13%
TOTAL GENERAL HT 22 mois	15,00		6 750,00 €	100%
TVA 20%			1 350,00 €	
TOTAL GENERAL TTC			8 100,00 €	